



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, à treize heures trente minutes après convocation légale en date du 02 juillet 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des Fêtes Pierre Sergent de La Loupe sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

Étaient présents : M. GERARD, M. FOUCAULT, Mme CORDIER, M. GLATIGNY, Mme ANDREO, M. BOUSTIERE, M. THOMAS, M. GIRARDOT, Mme BOUIX-ECHIVARD, Mme IHITSAGUE, Mme VIALLE, Mme YILMAZ, M. DURAND, M. TRAN, M. PELTIER, Mme BOULAY

Pouvoirs : M. JEROME donne pouvoir à Mme BOUIX-ECHIVARD

Mme WAGNER donne pouvoir à Mme ANDREO

M. LAFOY donne pouvoir à M. FOUCAULT

M. CABARET donne pouvoir à M. GLATIGNY

Mme LAFITTE donne pouvoir à M. GERARD

M. SIMEAU donne pouvoir à M. DURAND

Mme DORTET donne pouvoir à Mme IHITSAGUE

Secrétaire de séance : M. FOUCAULT

Le Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 16 Juin 2020 est incomplet, il n'est pas soumis à l'approbation du Conseil municipal. Il le sera lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Délibération n°1 (1/2)

Désignation des délégués et de leurs suppléants pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

i)

Par décret n°2020-812 du 29 juin 2020, la date des élections sénatoriales a été fixée au dimanche 27 septembre 2020. La date de désignation des délégués au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs est quant à elle fixée au vendredi 10 juillet 2020.

Il appartient donc au Conseil municipal de procéder à cette désignation dans les conditions suivantes :

- Désignation de 7 délégués et de 4 suppléants par et parmi les Conseillers municipaux,
- Election simultanée des délégués et suppléants sur une même liste de 11 noms (complète ou incomplète)
- Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe
- La liste doit se présenter sous une dénomination propre et comprendre les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats
- Le vote se fait sans débat, au scrutin secret.

Le Bureau électoral est présidé par le Maire, il comprend en outre les deux membres les plus âgés, ainsi que les deux membres les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin.

Le Bureau de vote est ainsi composé de la manière suivante :

- Pierre BOUSTIERE
- Michel THOMAS
- Corinne BOULAY
- Delphine ANDREO

Délibération n°1 (2/2)

Les sièges attribués à chaque liste sont calculés selon la règle de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, distinctement pour les fonctions de délégués et pour les fonctions de suppléants, et pour chacune d'entre ces listes, dans l'ordre de présentation des candidats.

ii)

Les deux listes ci-dessous sont déposées :

« Continuons ensemble pour notre Ville »

1. Eric GERARD
2. Dominique WAGNER
3. Bruno JEROME
4. Catherine CORDIER
5. François FOUCAULT
6. Delphine ANDREO
7. Jean-Jacques GLATIGNY
8. Séverine BOUIX-ECHIVARD
9. Pierre BOUSTIERE
10. Chantal IHITSAGUE
11. Marc GIRARDOT

« Rassembler et unir La Loupe 2020 »

1. Roger TRAN
2. Corinne BOULAY

A l'issue du scrutin à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

- *Nombres de votants : 23*
- *Nombre de suffrages déclarés nuls : 0*
- *Nombre de suffrages déclarés blancs : 1*
- *Nombre de suffrages exprimés : 22*
- *Nombre de voix obtenues par la liste « Continuons ensemble pour notre Ville » : 20*
- *Nombre de voix obtenues par la liste « Rassembler et unir La Loupe 2020 » : 2*

Les sièges sont alors attribués de la manière suivante :

Délégués titulaires :

1. *Eric GERARD*
2. *Dominique WAGNER*
3. *Bruno JEROME*
4. *Catherine CORDIER*
5. *François FOUCAULT*
6. *Delphine ANDREO*
7. *Jean-Jacques GLATIGNY*

Délégués suppléants :

1. *Séverine BOUIX-ECHIVARD*
2. *Pierre BOUSTIERE*
3. *Chantal IHITSAGUE*
4. *Marc GIRARDOT*

La séance se clôture à 14h00

M GERARD	M. FOUCAULT	Mme CORDIER	M. GLATIGNY	Mme ANDREO
M. BOUSTIERE	M. THOMAS	M. GIRARDOT	Mme BOUIX ECHIVARD	Mme IHITSAGUE
Mme VIALLE	Mme YILMAZ	M. DURAND	M. TRAN	M. PELTIER
Mme BOULAY				